

**Zeitschrift:** L'ami du patois : trimestriel romand  
**Band:** 23 (1995)  
**Heft:** 92

**Artikel:** Séance de la Fédération romande et interrégionale des patoisants  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-243484>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Séance de la Fédération romande et interrégionale des patoisants

C'est sous la présidence de M. Pierre VIETTI que le Conseil de cette Fédération a siégé à Lausanne, le 14 octobre écoulé.

Nous référant à l'excellent compte rendu de cette séance, nous en extrayons les passages essentiels, afin de renseigner au mieux nos amis patoisants sur ce qui se fait à la Direction de la Fédération.

C'est donc un Piémontais qui a succédé à Madame Goumaz, à la présidence de cette Fédération interrégionale, puisqu'elle a dans son sein, un groupement Piémontais et Savoyard. Deux nationalités que seule la frontière sépare, d'un côté les Piémontais (Italie) depuis des années déjà, et des Savoyards (la France) depuis quelques années seulement.

Si le Président en charge a le plaisir de souhaiter la bienvenue aux participants, il avait l'immense regret d'annoncer le décès de deux membres qui savaient et comment, défendre le vieux parlé, comme des valeurs sûres pour le pays: M. Fernand MULLER, trésorier de la fédération vaudoise et Maurice CASANOVA, le Président du Jury des concours littéraires de patois. Deux phares qui se sont éteints à jamais mais dont le souvenir restera bien vivant dans le cœur de tous ceux qui les ont connus.

La séance se poursuit par la lecture du procès-verbal de la réunion du 18 mars dernier.

Cette séance du Comité n'est qu'une préparation à l'assemblée des délégués qui a lieu l'après-midi. En effet, on pourvoit au remplacement des deux personnalités décédées.

La question pécuniaire pose des problèmes de banque, de comptes de chèques, etc. En face de ces impératifs, le Jurassien propose que le siège financier reste à Lausanne. Et comme c'est M. Chaubert, qui est allé chercher toutes les pièces au domicile de M. Muller, celui-ci est sollicité de reprendre la trésorerie, ce qu'il accepte pour rendre service. Ce geste est sanctionné par acclamation et vifs remerciements à M. Chaubert pour avoir si généreusement accepté de remplacer le cher défunt. Puis on discute du Concours littéraire de 1997. Le nouveau Règlement de participation sera adapté sur certains points de détail. Madame Schülé accepte de recevoir les travaux pour les redistribuer ensuite à qui de droit.

Le "Patois à la radio" est ensuite évoqué par Mme Goumaz qui donne lecture d'une lettre de notre porte-parole M. Frutiger auprès de cette instance qui a son importance certaine. Comme il n'y a plus d'émission concernant notre vieux parlé, la question des archives se pose. Mme Schülé a pris contact avec la radio romande pour sauvegarder ces ar-

chives, —mais sans succès pour le moment—, ce qui avait déjà provoqué tant de soucis à notre cher Paul Burnet, maintenant en bon repos. Mais Madame Schülé n'étant pas une personne qui abandonne le travail commencé, la radio romande sera bien obligée de donner suite aux investigations que se propose de faire Mme Schülé.

L'après-midi de ce même jour, l'assemblée des délégués se déroule avec la participation des membres du Conseil Romand. M. Vietti souhaite avec bonheur la présence de onze délégués appelés à discuter le travail fait par Le Conseil des patoisants, et d'y apporter les corrections éventuelles. M. le président a la satisfaction de constater que parmi les onze délégués romands, la Savoie est représentée par deux membres. Le décès de deux membres influents du Conseil : M. Fernand MULLER, excellent trésorier, toujours prêt à rendre service et tenant les comptes qui lui étaient confiés d'une manière exemplaire, n'est malheureusement plus !

Le vide causé par cette mort a été comblé par M. Jean-Louis Chaubert qui déjà a donné ses preuves de secrétaire du Conseil. Il a accepté de gérer nos finances, qui se montent à ce jour à 8'188,02 frs. Il ajoute que les cotisations sont normalement payées. (il serait souhaitable qu'une section effectue son versement par une somme se terminant par 8 cts en plus ou 2 cts en moins ce qui permettra au nouveau trésorier d'arrondir le solde qui lui permettra de boucler ces comptes avec un chiffre blanc plutôt qu'en rouge comme c'est le cas maintenant).

Au cours de cette assemblée qui ratifia ce que le Conseil avait décidé en matinée, le décès d'un de nos mainteneurs et pas des moindres, puisqu'il s'agit de M. Maurice CASANOVA, rédacteur du Glossaire des patois de la Suisse Romande, fut évoqué avec une émotion certaine, par M. le Président Vietti. Cet excellent patoisant Valaisan, qui a succédé à l'inoubliable M. Schüle, a assumé depuis des années la présidence du Jury intercantonal et interrégional des Concours de la Fédération. Il a toujours été prêt à aider et conseiller les patoisants qui faisaient appel à lui. Sa bonne humeur communicative nous manquera comme son savoir qu'il nous faisait partager. Il restera bien vivant dans notre mémoire.

Evoquant la figure de M. Fernand MULLER, M. Vietti, président rappela qu'il a été trésorier de la Fédération pendant les quatre années de la présidence Vaudoise. Il a accepté avec beaucoup de gentillesse de continuer sa tâche pour les Valdôtains afin de préserver le siège financier de la Fédération à Lausanne. Nous lui en sommes très reconnaissants et son lumineux souvenir restera bien vivant à tous ses amis qui gardent de lui un souvenir ému. Ce fidèle serviteur de notre cause a été un modèle de comptable, comme l'a relevé M. Chaubert qui assure la bonne continuité de ce travail qu'il avait si heureusement maîtrisé.

Les reviseurs des comptes de la Fédération, ont reconnu l'exactitude de ces derniers et les soumettent à l'Assemblée qui les approuvent à l'unanimité.

Puis l'on évoque la prochaine fête quadriennale de la Fédération qui aura lieu vraisemblablement dans le courant du mois de septembre 1997 à **Senin, Saint-Christophe tout près de la ville d'Aoste. Et cela en tenant compte du Jeûne Fédéral pour les Vaudois et de la Bénichon pour les Fribourgeois de la plaine.**

A cette occasion le traditionnel Concours Littéraire sera annoncé au début de l'année 1996, avec un règlement qui ne subira que quelques adaptations inévitables. Les divers groupements ou amicales nommeront, comme toujours leur jury dont les présidents formeront les Jury cantonaux.

La distinction de mainteneurs qui seront proclamés comme tels lors de la fête de 1997 ne pourra dépasser 5 élus par canton, ce pour ne pas brader cette distinction.

Ces tractants absouds, la parole revient à tous les groupements ici représentés pour faire un bref bilan d'activité au sein de leur association. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro. En effet, il est bien de savoir ce qui se passe ailleurs pour en tirer le plus de profits pour soi-même.

Le Comité Valdotain qui est déjà en place ne manquera pas de communiquer ses décisions et renseignements en vue de la fête quadriennale de 1997.

Enfin, je ne puis terminer cette petite rétrospective de ces assises, sans remercier chaleureusement **Madame Rose-Claire SCHULE** qui m'a communiqué le procès verbal de cette assemblée qui m'a permis de rédiger ce compte-rendu.

*La Rédaction.*

